

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois d'octobre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Robert Maranda.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-08-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 4.3 et 17.8 intitulées :

« Comité exécutif

Révision du jumelage entre la Ville et Grand Quevilly, France, et appui aux organismes de la communauté lévisienne »

« Développement

Orientation relative à l'octroi éventuel d'une aide financière dans le cadre de la campagne majeure de financement de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis
Réf. : DEV-2014-093-R-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Ressources humaines

Nomination d'une adjointe au directeur à la Direction des finances et des services administratifs
Réf. : RH-2014-133 »

« Ressources humaines

Demande de révision d'évaluation d'un poste cadre à la Direction du service de police
Réf. : RH-2014-134 »

« Direction générale

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral
Réf. : DG-2014-177 »

« **Vie communautaire**

Contribution financière à la Fondation au cœur de notre héritage

Réf. : DVC-2014-017 »

« **Bureau de projets**

Remboursement de frais en lien avec les services d'utilité publique souterrains (rue de la Concorde, « Carrefour Saint-Romuald »)

Réf. : BP-2014-004 »

« **Ressources humaines**

Nomination d'une directrice générale par intérim

Réf. : RH-2014-138 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-77

Période de questions

Environ 70 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition concernant l'installation de panneaux d'arrêt afin de réduire la vitesse sur la route Lallemant (secteur Lévis). Une autre personne dépose une plainte envers l'établissement Bar chez Régi (secteur Charny).

CV-2014-08-78

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 et des séances extraordinaires des 29 septembre et 2 octobre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 15 septembre 2014 et des séances extraordinaires du conseil de la Ville tenues les 29 septembre et 2 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-79

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8, 15, 16 et 23 septembre 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8, 15, 16 et 23 septembre 2014 est déposé.

CV-2014-08-80**Appui à la garderie Les chatons (secteur Saint-Nicolas) et à la garderie Les trois manoirs (secteur Saint-Hélène-de-Breakeyville)**

ATTENDU la demande d'appui formulée par la garderie Les chatons et la garderie Les trois manoirs;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville souhaite soutenir l'offre de services de ces garderies auprès de la petite enfance lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'appuyer la garderie Les chatons et la garderie Les trois manoirs dans les démarches auprès du ministère de la Famille afin d'être reconnus par ce ministère à titre de garderie subventionnée faisant partie du réseau des services de garde éducatifs reconnus du Québec, et ce, pour le soutien de leurs activités auprès de la petite enfance lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-81**Nomination d'un chef de division à la Direction du service de la sécurité incendie**

Réf. : [RH-2014-131](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De nommer Dany Lavoie au poste cadre pompier régulier à temps complet de chef de division, classe 3, échelon 1, à la Direction du service de la sécurité incendie, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-82**Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance**

Réf. : [AGR-2014-021](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 230 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance pour assumer, entre autres, les services professionnels requis, aux postes de dépenses 02-145-00-996 au montant de 100 000 \$ et 02-145-15-412 au montant de 130 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-83

Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

Réf. : [AGR-2014-022](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De fixer au 11 novembre 2014 à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 26 août 2014 autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-84

Avis concernant l'interdiction de passage des motoneigistes sur le territoire de la réserve écologique de la Grande plée bleue décrétée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Réf. : [DG-2014-097-R-2](#)

ATTENDU QUE depuis 2008, la Ville de concert avec le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, et de la Société de la Grande plée bleue, travaillent à la mise en place de la réserve écologique de la Grande plée bleue;

ATTENDU QUE le sentier 543 du Club motoneiges des plaines traverse cette réserve écologique depuis près de 45 ans, et que ce ministère, après plusieurs avertissements a finalement décidé de fermer cette section du sentier 543 traversant la réserve écologique dès la saison 2015-2016;

ATTENDU QU'une somme de 250 000 \$ fut déjà proposée au Club auto-neige Ville-Marie afin permettre la relocalisation de ses infrastructures;

ATTENDU QUE plusieurs scénarios alternatifs furent étudiés, mais qu'aucun à ce jour ne fut retenu;

ATTENDU QUE la fermeture du sentier de motoneiges 543 qui traverse la Grande plée bleue serait dramatique pour le Club auto-neige Ville-Marie et ses 700 membres, mais également pour tous les motoneigistes membres des autres clubs de Chaudière-Appalaches qui empruntent ce sentier afin d'atteindre les établissements hôteliers, de restauration et de services de Lévis. La motoneige est une activité de loisir ayant des retombées économiques importantes pour la Ville et la région, et de nombreux lévisiens sont des adeptes de la motoneige, donc des utilisateurs de ce sentier 543 traversant actuellement la Grande plée bleue;

ATTENDU QUE ce ministère devrait poursuivre son support auprès de la Fédération et du Club auto-neige Ville-Marie dans sa recherche d'une solution durable et permanente, et à cet effet, une partie de la somme de 250 000 \$ déjà

proposée à la Fédération et au Club devrait être disponible à très court terme afin de faire expertiser par des spécialistes externes en foresterie, en milieux naturels et en évaluation foncière, des scénarios qui permettraient de relocaliser sur une base pérenne, le sentier 543 à l'extérieur des limites de la Grande plée bleue;

ATTENDU QUE ces mandats à des consultants externes devraient être suivis par un comité constitué de représentants de ce ministère, de la Fédération des Clubs de motoneiges, du Club auto-neige Ville-Marie, de la Ville. Ces expertises devraient être déposées dans les meilleurs délais pour validation et décision, afin de permettre la relocalisation du sentier 543 pour la saison 2015-2016;

ATTENDU QUE le club auto-neige Ville-Marie attend un appui de la Ville dans ce dossier :

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que toute décision visant à interdire la circulation des motoneigistes à l'intérieur des limites de la réserve écologique de la Grande plée bleue soit conditionnelle à ce que ce ministère s'entende avec le Club Ville-Marie sur une solution durable et pérenne afin de permettre l'identification d'un parcours alternatif et que ce ministère dégage à très court terme les sommes requises afin de confier ce mandat à des consultants externes (spécialistes en foresterie, en milieux naturels et en évaluateur foncière).

Que la Ville est d'avis que la contribution financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques déjà proposée au Club Ville-Marie de 250 000 \$ pour la relocalisation des installations de ce club devrait être utilisée pour ces expertises externes, l'achat éventuel de servitudes et la construction du sentier alternatif.

Que de l'avis de la Ville, l'identification d'un scénario acceptable par les parties (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Club, Ville) devrait être déposé dans les meilleurs délais permettant son utilisation pour la saison 2015-2016 de motoneige.

De transmettre copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville à Dominique Viens, députée de Bellechasse, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Léopold Gaudreault, sous-ministre adjoint à l'état de l'environnement, à l'écologie et au développement durable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et au club Auto-Neige Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-85

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club optimiste de St-Romuald inc.

Réf. : [DG-2014-162](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club optimiste de St-Romuald inc., le 18 octobre 2014 à Lévis (secteur Saint-Romuald) et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-86

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à la 2e édition du Forum jeunesse régional Chaudière-Appalaches

Réf. : [DG-2014-163](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'autoriser le membre du conseil de la Ville René Fortin à participer à la 2^e édition du Forum jeunesse Chaudière-Appalaches, le 12 novembre 2014 à Sainte-Marie, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-87

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de St-Étienne de Lauzon inc.

Réf. : [DG-2014-164](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest et Réjean Lamontagne à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de St-Étienne de Lauzon inc., le 8 novembre 2014 à Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-88**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Collège de Lévis**Réf. : [DG-2014-168](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Ann Jeffrey et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation Collège de Lévis, le 14 novembre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-89**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis**Réf. : [DG-2014-170](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey et Fleur Paradis à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis, le 10 octobre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-90**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Comptoir le grenier**Réf. : [DG-2014-173](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Ann Jeffrey, Fleur Paradis et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 23 octobre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-91**Aide financière au Centre local de développement de la municipalité**

régionale de comté de Bellechasse inc.Réf. : [DG-2014-166-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Centre local de développement de la municipalité régionale de comté de Bellechasse inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-92**Plan de communication relatif à une politique de gestion de la rive, du littoral et des plaines inondables pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est**Réf. : [ENV-2014-022](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la Direction de l'environnement, en collaboration avec les autres directions concernées, à élaborer et mettre en œuvre un plan de communication relatif à une politique de gestion de la rive, du littoral et des plaines inondables pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-93**Avis de contamination sur le lot 2 666 385 du cadastre du Québec (Boisé du golf)**Réf. : [ENV-2014-043](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le coordonnateur à la Division de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement ou, en son absence, le directeur de l'Environnement, à signer l'avis de contamination concernant le lot 2 660 385 du cadastre du Québec, d'assumer les frais relatifs à l'inscription de cet avis et à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tout document relatif à la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sur ce lot.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-94**Décret des travaux de réhabilitation complémentaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [ENV-2014-046](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller René Fortin

De décréter les travaux de réhabilitation complémentaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-95

Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage SN-H (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux
Réf. : [ENV-TE-2014-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'attribuer le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage SN-H (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2014-50-71) à MPECO électrique inc., au prix de 212 764 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation de travaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-96

Financement de la dépense relative aux travaux de réhabilitation sur les lots 4 871 080 et autre du cadastre du Québec (rue Thomas-Power, secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux
Réf. : [ENV-2014-047](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux de réhabilitation sur les lots 4 871 080 et 4 803 802 du cadastre du Québec (rue Thomas-Power, secteur Saint-Nicolas) au montant maximal de 33 645 \$, taxes nettes incluses, à même la réserve pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-97

Abandon de l'acquisition de terrains, du renouvellement des réserves

pour fins publiques affectant le lot 2 848 954 et autre du cadastre du Québec et de la réalisation de plans et devis et retrait d'une demande de subvention pour le projet de site de compostage

Réf. : [ENV-MR-2014-022](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De ne pas acheter les terrains identifiés à la fiche de prise de décision ENV-MR-2014-022 pour le projet de compostage et ayant fait l'objet d'avis de réserve pour fins publiques décrétée par les résolutions CV-2011-08-21 et CV-2013-06-25.

D'abandonner le renouvellement des réserves pour fins publiques publiée à Lévis sous les numéros 20 203 869 et 20 203 871 et affectant les lots 2 848 954 et 2 848 955 du cadastre du Québec, et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet, dont notamment une déclaration d'abandon.

De ne pas réaliser de plans et devis pour le site de compostage.

De retirer la demande de subvention déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage et d'en informer ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-98

Approbation du programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 amendé (2) de la Société de transport de Lévis

Réf. : [INF-2014-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le programme triennal des immobilisations amendé (2) pour les années 2014, 2015 et 2016 de la Société de transport de Lévis, tel qu'adopté le 19 juin 2014 par sa résolution 2014-117 et tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2014-019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-08-99

Disposition de véhicules et d'équipement pour l'encan de octobre 2014

Réf. : [INF-EM-2014-036](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser la vente par Le Centre des Services Partagés des véhicules dont la valeur estimée excède 10 000 \$, selon la liste produite en annexe B à la fiche de prise de décision INF-EM-2014-036.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-00

Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation d'un vérin (élevateur à cisaille) capacité de 60 000 lbs

Réf. : [INF-EM-2014-037](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un vérin (élevateur à cisaille) capacité de 60 000 lbs (appel d'offres 2014-50-78) à Équipements de levage novaquip inc., au prix de 106 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-01

Détermination et installation de panneaux d'arrêt

Réf. : [INF-GEN-2014-115](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

308° sur la rue de Versailles, à l'intersection de la rue de Fontainebleau en direction nord-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

309° sur la rue de Touraine, à l'intersection de la rue de Fontainebleau en direction nord-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

310° sur la rue de Touraine, à l'intersection de la rue de Chablis en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

311° sur la rue François-De-Laval, à l'intersection de la rue de Fontainebleau en direction nord-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

312° sur la rue François-De-Laval, à l'intersection de l'avenue Albert-Rousseau en direction sud-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

313° sur la rue Alfred-Bessette, à l'intersection de la rue de Fontainebleau en direction nord-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;

- 314° sur la rue Gauguin, à l'intersection de la rue Alfred-Bessette en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 315° sur la rue Corol, à l'intersection de la rue Gauguin en direction nord-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 316° sur la rue Alfred-Bessette, à l'intersection de la rue François-De-Laval en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 317° sur la rue Motif, à l'intersection de la rue François-De-Laval en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 318° sur la rue Motif, à l'intersection de la rue du Périgord en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 319° sur la rue du Périgord, à l'intersection nord de la rue de Versailles en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 320° sur la rue du Périgord, à l'intersection sud de la rue de Versailles en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 321° sur la rue de Chablis, à l'intersection de la rue de Versailles en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 322° sur la rue Thomas-Chapais, à l'intersection de la rue Ernest-Chouinard, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;
- 323° sur la route Germain, à l'intersection du chemin Aubin, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Nicolas;
- 324° sur la rue Louis-Philippe-Guay, à l'intersection de la rue Bilodeau, en direction est et ouest, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-02

Acquisition d'œuvres d'art

Réf. : [DVC-ART-2014-026-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'acquérir les œuvres d'art suivantes selon les modalités de paiement prévu à l'annexe de la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-026-R-1 :

- œuvre « Raquette » de Marcel Rousseau au prix de 1 500 \$;
- œuvre « Percée de bleu » de Jean-Pierre Guay au prix de 4 410 \$;
- œuvre « Ça fond » de Nathalie St-Pierre au prix de 1 725 \$;
- œuvre « Le chemin des Iles » de Myriam Gagnon au prix de 475 \$;
- œuvre « Quatre tiers Pi R cube » de Jacques Paquet au prix de 450 \$;
- œuvre « Commémore » de Jacynthe Carrier au prix de 2 875 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-03**Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques**Réf. : [DVC-BIB-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2014 *Semaine des bibliothèques publiques*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-04**Affectation de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 1er janvier au 30 juin 2014**Réf. : [FSA-TRE-2014-024](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 72 259 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-05**Attribution du contrat pour la mise à jour de l'infrastructure de télécommunication réseau de la Ville**Réf. : [FSA-TI-2014-010](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la mise à jour de l'infrastructure de télécommunication réseau de la Ville (appel d'offres 2014-50-64), à Société Telus communication, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 245 527,89 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de trois ans, assorti de deux options de renouvellement d'une année supplémentaire chacune à être exercée au gré de la Ville, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-06**Ententes à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et le Centre Desjardins entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse**Réf. : [FSA-TRE-2014-025-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et le Centre Desjardins entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse concernant les services financiers offerts à la Ville, pour une durée de trois ans, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-025-R-1, et d'autoriser le maire et le directeur des Finances et des services administratifs et trésorier à signer cette entente ainsi que toutes autres conventions particulières ou autres documents en lien avec les services couverts par cette entente.

De conclure deux contrats de crédit variable à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis, tels qu'ils sont indiqués à cette fiche de prise de décision et d'autoriser le maire et le directeur des Finances et des services administratifs à signer les contrats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-07**Prolongement de l'odonyme « route Marie-Victorin » (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2014-155](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De prolonger l'odonyme « route Marie-Victorin » sur la portion de la route du Pont comprise entre les numéros civiques 100 à 175, soit du pont de Québec jusqu'à l'intersection de la route 116 (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-08**Modification d'odonymes dans le cadre de l'harmonisation des adresses**Réf. : [URBA-2014-178-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer les odonymes suivants :

- rue Pierre-Beaumont, en remplacement de l'actuelle rue de l'Église, (secteur Saint-Jean-Chrysostome);
- rue des Radeaux, en remplacement de l'actuelle place des Hauts-Bois,

(secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);

- rue du Cassandre, en remplacement de l'actuelle rue du Muguet, (secteur Saint-Nicolas);
- rue de Courseulles, en remplacement de l'actuelle rue de Vincy, (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-09

Acquisition du lot 2 433 308 du cadastre du Québec, affectation à l'utilité publique, financement afférent et abrogation de la résolution CV-2014-00-37 « Avis de renouvellement du contrat de cession emphytéotique concernant le stationnement situé sur la rue Dorimène-Desjardins (secteur Lévis) »

Réf. : [DEV-2014-109](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir le lot 2 433 308 du cadastre du Québec au prix de 70 000 \$, plus taxes si applicables, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2014-109, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et les frais reliés à la mainlevée de toute créance par le vendeur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'affectation publique sur ce lot.

Pour financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 433 308 du cadastre du Québec (rue Dorimène-Desjardins, secteur Lévis), d'affecter un montant de 75 190 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

D'abroger la résolution CV-2014-00-37 « Avis de renouvellement du contrat de cession emphytéotique concernant le stationnement situé sur la rue Dorimène-Desjardins (secteur Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-10

Mandat de négociation pour les panneaux publicitaires

Réf. : [DEV-2014-063](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De mandater la Direction du développement à négocier les ententes à intervenir avec CBS et Pattison pour les panneaux publicitaires appartenant à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-11

Modification de la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » », autorisation de travaux sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec et recevabilité d'une aide financière

Réf. : [DEV-2014-163](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » » par l'ajout, au troisième alinéa, avant les mots « les frais relatifs » des mots « et aux conditions à être négociées par la Direction du Développement ».

D'autoriser le directeur du Développement à signer l'autorisation à exécuter des travaux, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-163.

D'accepter la demande formulée par la Commission scolaire des navigateurs relativement à la compensation du coût de permis de construction pour une aide financière d'un montant équivalent.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-12

Bail à intervenir avec Groupe commercial AMT inc. concernant l'utilisation d'une partie du lot 4 118 366 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2014-131](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure le bail à intervenir avec Groupe commercial AMT inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 4 118 366 du cadastre du Québec afin d'installer, de maintenir et entretenir sur les lieux loués une enseigne commerciale et un aménagement paysager en lien avec l'exploitation commerciale du bâtiment situé sur le lot 5 050 388 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-131, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-13

Convention à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski et la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc. concernant la création d'un Centre d'expertise voué au développement des organisations et la désignation de représentants

Réf. : [DEV-2014-165](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure la convention à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski et la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2014-165, pour la mise en place d'un Centre d'expertise universitaire voué au développement des organisations et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette convention.

De nommer le directeur de la Direction du développement, ou le représentant qu'il désigne, comme membre du comité de liaison prévu à cette convention.

Sous réserve de l'approbation de ces nominations par l'Université du Québec à Rimouski, de nommer Benoît Caron, directeur général de la Caisse populaire de Lévis, Raymond Gouin, directeur général de la Société de développement économique de Lévis, et Jacques Alain, directeur général de Teknion, ou le représentant qu'il désigne, membres de ce comité, tant qu'ils occuperont ces postes au sein de ces organismes ou entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-14

Renonciation à la clause 7 en vertu de la résolution CV-2014-06-72 « Vente d'une partie du lot 5 324 104 du cadastre du Québec (terrain vacant sur la 3e Rue, secteur Saint Romuald), affectation du fruit de la vente et abrogation de la résolution CV-2013-06-83 « Acte de cession d'emphytéose à intervenir avec la Corporation des deux glaces de Lévis (secteur Saint-Romuald) » »

Réf. : [DEV-2014-174](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renoncer à la clause 7 «Clause résolutoire et pénale» incluse à l'offre d'achat acceptée par la résolution CV-2014-06-72 « Vente d'une partie du lot 5 324 104 du cadastre du Québec (terrain vacant sur la 3^e Rue, secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et abrogation de la résolution CV-2013-06-83 « Acte de cession d'emphytéose à intervenir avec la Corporation des deux glaces de Lévis (secteur Saint-Romuald) » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-15**Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique**Réf. : [DEV-2014-176](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2014-176 ,et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-16**Quittance relative à l'hypothèque consentie par Les placements D.T. inc. en faveur de la Ville dans le cadre du projet du carrefour Saint-Romuald**Réf. : [BP-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner quittance totale et finale des sommes dues résultant de l'acte relatif à une hypothèque immobilière publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 20 142 850 et d'autoriser le trésorier de la Ville à signer tout document à cet effet pour procéder à la radiation de cette hypothèque, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les placements D.T. inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-17**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-66 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles**Réf. : [ENV-MR-2014-026-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-66 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles.

Ce règlement a pour objet de prévoir que la Ville n'offre aucun service pour les appareils électroniques, d'ajouter, modifier et préciser des normes relatives aux contenants semi-enfouis et de permettre la localisation de certains contenants sur une ligne de terrain dans le cas où il dessert deux immeubles adjacents appartenant au même propriétaire ou sur lesquels il y a une servitude à cet effet.

CV-2014-09-18

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la création d'une aire d'affectation récréation à même une affectation ressources, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2014-168](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2013-12-92, a pour objet la création d'une aire d'affectation « Parc et espace vert » à même une aire d'affectation « Agricole ».

CV-2014-09-19

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la création d'une aire d'affectation récréation à même une affectation ressources, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2014-168](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2013-12-92, a pour objet la création de la zone L0057 à même une partie de la zone A0050 et d'y permettre l'usage « Camping ».

CV-2014-09-20

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage lave-auto, lot 3 167 523 du cadastre du Québec, 854, route Lagueux, zone C0919, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2014-159](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les usages de la classe C206-Nettoyage ou entretien de véhicules (sauf véhicules lourds) à l'intérieur de la zone C0919, et de prévoir, relativement à cette classe d'usage, des normes de superficie de plancher, de superficie et dimension de terrain, de superficie d'occupation au sol et de hauteur d'un bâtiment, ainsi que des normes concernant les marges de recul.

CV-2014-09-21

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification d'une affectation récréo-écologique pour permettre une affectation axe de consolidation urbaine, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2014-164](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet l'agrandissement à la carte 1, d'une aire d'affectation « axe de consolidation urbaine » à même une aire d'affectation « récréo-écologique » pour y inclure le lot 2 155 556 du cadastre du Québec.

CV-2014-09-22

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2082, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-167](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations bifamiliales isolées dans la zone H2082 et de prévoir des normes relatives au terrain et concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations.

CV-2014-09-23

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage complémentaire, zone I1551, secteur Charny)

Réf. : [URBA-2014-176](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre, à titre d'usage complémentaire à l'usage I400 – abattage et conditionnement de la viande, qui est autorisé dans un seul établissement dans la zone I1551, dans le cadre de l'exploitation de l'incinérateur servant à brûler les matières à risques spécifiés (MRS), de brûler également, à certaines conditions, d'autres matières d'origine industrielle conformément aux lois et règlements applicables, afin d'alimenter en énergie l'usage principal.

CV-2014-09-24**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-73 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**Réf. : [INF-GEN-2014-115](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-73 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de l'avenue Sous-le-Vent (secteur Charny), d'interdire le stationnement sur deux parties de la 21^e Rue (secteur Saint-Nicolas), d'interdire le stationnement sur une partie de la 4^e Rue (secteur Saint-Romuald), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Charles-Rodrigue (secteur Lévis), de limiter le stationnement à trente minutes sur une partie la rue Saint-Antoine (secteur Lévis) et de limiter le stationnement à trente minutes sur une partie la rue Saint-Louis (secteur Lévis).

CV-2014-09-25**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (2317 à 2321, chemin du Fleuve, zone M1159, secteur Saint-Romuald)**Réf. : [URBA-2014-153](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter de 6 à 10 le nombre maximal de logements ou de chambres autorisés pour la classe d'usage H10 - Habitation multifamiliale isolée dans la zone M1159.

CV-2014-09-26**Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la création d'une aire d'affectation récréation à même une affectation ressources, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation**Réf. : [URBA-2014-168](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-168.

De permettre au maire ou à la personne qu'il désigne de tenir une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission

consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-27

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la création d'une aire d'affectation récréation à même une affectation ressources, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2014-168](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-168.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-28

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage lave-auto, lot 3 167 523 du cadastre du Québec, 854, route Lagueux, zone C0919, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2014-159](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-159.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-29

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification d'une affectation récréo-écologique pour permettre une affectation axe de consolidation urbaine, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et assemblée publique de consultation

Réf. : [URBA-2014-164](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-164.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme et au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par le maire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-30

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2082, secteur Lévis)
 Réf. : [URBA-2014-167](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
 Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-167.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-31

Adoption Projet de règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage complémentaire, zone I1551, secteur Charny)
 Réf. : [URBA-2014-176](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
 Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-176.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-32

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (2317 à 2321, chemin du Fleuve, zone M1159, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2014-153](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-153.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-33

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (vente de véhicules récréatifs, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2014-170](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-05-21.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-34

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C1036, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2014-172](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de Règlement RV-2014-13-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-06-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-35

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue, zone M2174, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2014-186](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-07-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-36

Adoption du Règlement RV-2014-13-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (abrogation de l'article 36 sur les avertisseurs de fumée)

Réf. : [URBA-2014-165](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger l'article 36 sur les avertisseurs de fumée ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-06-86.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-37

Adoption de la résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre)

Réf. : [AGR-2014-019](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction pour un commerce de construction, de démolition, d'excavation, d'aménagements d'extérieurs, d'émondage et d'abattage d'arbres (C315) avec entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville;

ATTENDU la recommandation du conseil d'arrondissement de Desjardins;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la résolution comme suit, sans changement par rapport au Second projet de résolution adopté par la résolution CV-2014-08-11 :

- d'autoriser un projet particulier de construction pour un commerce de construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres (C315) avec de l'entreposage extérieur, sur les lots 2 061 468, 2 061 463, 2 061 462, 2 061 461 et 2 295 811 du cadastre du Québec, situé au 588, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), en permettant cet usage sur ces lots, sauf sur une partie des lots 2 061 462 et 2 061 461 de ce cadastre d'une superficie de 2 276,4 m², située en bordure de la route du Président-Kennedy, telle qu'elle est illustrée sur le plan « Étude de terrain », projet n° LD-2012-228, feuille n° 1, préparé par Marc Royer, architecte, daté du 12 juin 2013, amendé le 10 juin 2014, joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2014-138;
- d'autoriser, outre l'usage, les dérogations suivantes aux dispositions du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement :
 - permettre un bâtiment principal d'une superficie maximale de plancher de 700 mètres carrés sur le lot 2 061 463 du cadastre du Québec;
 - permettre trois entrepôts d'une superficie d'occupation au sol totale de 1 300 mètres carrés, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit un maximum de deux entrepôts et une superficie d'occupation au sol totale n'excédant pas celle du bâtiment principal soit 700 mètres carrés;
 - permettre l'implantation d'un entrepôt à une distance de 5 mètres de la ligne de terrain alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit une distance minimale des lignes latérales ou arrière égale à la hauteur du mur soit, 7,4 mètres;
 - permettre un entrepôt avec un empiètement de 6 mètres dans la cour avant, alors que l'article 113, tableau entrepôt, prescrit qu'un entrepôt doit être situé dans la cour latérale ou arrière;
 - permettre l'installation d'une clôture dans la cour arrière et latérale d'une hauteur de 2,5 mètres alors que l'article 109 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres;
 - permettre un écran tampon constitué d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres mesurés de centre à centre dont chaque espace entre les arbres ne sera pas fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère alors que l'article 104 prescrit un écran tampon constitué de l'un des choix prévus aux paragraphes 1 à 4 du deuxième alinéa;
- D'autoriser ce projet particulier, aux conditions suivantes :

- autoriser des espaces d'entreposage selon les dimensions, le type d'entreposage et la localisation illustrés sur le plan « Étude de terrain » joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- les espaces d'entreposage doivent être recouverts de pierres concassées et traitées de façon à empêcher l'émanation de poussière et la formation de boue, sauf la réserve de sable où le sol doit être recouvert d'une membrane;
- la réserve de sable doit être recouverte d'une toile;
- installer un muret d'une hauteur maximale de 2 mètres sur toute la distance située entre l'espace réservé à la réserve de sable et la plantation d'arbres servant d'écran tampon afin d'empêcher toute émanation de poussière;
- la hauteur maximale de l'entreposage de sable et de matériaux granulaire est de 3 mètres;
- un accès véhiculaire sur la 12e Avenue doit être recouvert d'un matériau dur (béton, asphalte ou pavés imbriqués) sur une largeur de 6,5 mètres et sur toute la longueur illustrée sur le plan « Étude de terrain » joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- aménager l'écran tampon exigé par l'article 104 qui doit cependant être constitué d'un alignement d'arbres distants d'au plus 6,9 mètres, mesurés de centre à centre. Chaque arbre doit avoir une hauteur minimale de 2 mètres lors de la plantation. Toutefois, chaque espace entre les arbres ne doit pas être fermé par une haie, une clôture, un muret, un mur ou une butte paysagère;
- aménager un écran tampon le long du lot 2 061 464 du cadastre du Québec constitué d'une clôture frost opaque à 80 % de 1,5 mètre de hauteur et d'un alignement d'arbres et arbustes, le tout tel qu'illustré sur le plan « Végétation ligne moyenne » du projet LD-2012-228, feuille numéro 1.1, joint en annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-38

Nomination d'une adjointe au directeur à la Direction des finances et des services administratifs

Réf. : RH-2014-133

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De nommer Nancy Fortier au poste cadre régulier à temps complet, adjointe au directeur, classe 5, échelon 1, à la Direction des finances et des services administratifs, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-39

Demande de révision d'évaluation d'un poste cadre à la Direction du service de police

Réf. : [RH-2014-134](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'entériner la décision du comité paritaire d'évaluation suivante :

- modifier la classe d'emploi pour le poste cadre de coordonnateur ou coordonnatrice à l'administration et soutien opérationnel à la Direction du service de police, ce poste étant actuellement de classe 4, sera désormais un poste de classe 5 et intégration de Carole Thibeault à la classe 5, échelon 6, au salaire indiqué à la fiche de prise de décision RH-2014-134, et ce, rétroactivement au 2 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-40

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral

Réf. : DG-2014-177

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Pierre Lainesse et Robert Maranda à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Maison de soins palliatifs du Littoral, le 8 octobre 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-41

Contribution financière à la Fondation au cœur de notre héritage

Réf. : [DVC-2014-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une contribution financière de 50 000 \$ à la Fondation au cœur de notre héritage à être financée à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de St-Jean-Chrysostome, et ce, pour la réalisation de travaux visant à rendre disponible une salle communautaire au bénéfice de la population lévisienne située au 1012, rue de l'Église, Lévis (secteur

Saint-Jean-Chrysostome).

Cette aide financière sera versée aux conditions et selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 25 000 \$ lorsque toutes les autorisations et permis auront été obtenus pour la réalisation des travaux et que le contrat pour leur réalisation aura été accordé ;
- un second versement de 25 000 \$ une fois l'ensemble des travaux complétés, tels qu'ils sont sommairement décrits dans la lettre reçue du président du conseil d'administration de l'organisme le 30 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-42

Remboursement de frais en lien avec les services d'utilité publique souterrains (rue de la Concorde, « Carrefour Saint-Romuald »)

Réf. : [BP-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser le remboursement à Les placement D.T. inc. des frais liés aux services d'utilité publique souterrains au montant maximum de 88 526,45 \$, et ce, conformément à l'entente visant à assurer l'augmentation des recettes fiscales à court terme suivant la construction des liens routiers F et G (secteur Saint-Romuald), conclue par la résolution CV-2011-13-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-43

Nomination d'une directrice générale par intérim

Réf. : RH-2014-138

Il est proposé à l'unanimité

Appuyé à l'unanimité

De combler le poste de directeur général ou directrice générale de façon intérimaire.

De nommer Marie-Lise Côté au poste de directrice générale par intérim.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-44

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-09-45**Félicitations à Revitalisation village Saint-Nicolas**

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Revitalisation village Saint-Nicolas pour avoir reçu le prix d'Excellence SHQ lors du 27^e colloque de la Fondation Rues principales, en raison de l'ampleur de ses actions accomplies au cours de la dernière année.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-46**Corporation du Vieux-Lévis**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Corporation du Vieux-Lévis pour s'être taillé une place parmi les trois finalistes pour les prix d'Excellence SHQ et d'Accomplissement « Développement économique » de la Fondation Rues principales, lors du 27^e colloque de cette fondation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-47**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry quitte son siège.

CV-2014-09-48**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

À 21 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
